

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e), Docteur :

exerçant en qualité de Médecin généraliste Médecin du sport Médecin diplômé de médecine subaquatique/ Hyperbare Autres (précisez): et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitu cliniquement décelable à la pratique de :	Certifie avoir examiné ce jour : Nom Prénom Date de Naissance: / / de de ses déclarations, de contre-indication
□ La plongée en scaphandre□ L'Apnée loisir□ L'Apnée en compétition	
Nombre de case(s) cochée(s)(obligatoire) :	
Informations particulières sur la pratique :	
Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.	
Fait à : Date :	Signature et cachet :

Informations supplémentaires :

- La plongée subaquatique avec scaphandre ou en apnée nécessite un certificat médical d'absence de contreindication (CACI) renouvelé chaque année, indépendamment de la profondeur ou du lieu de pratique.
- Il est recommandé de consulter de nouveau un médecin en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, afin de garantir la validité du certificat.
- Suivi post-accident : En cas d'incident ou d'accident de plongée, une nouvelle consultation médicale est recommandée avant la reprise de l'activité, pour évaluer l'aptitude à replonger en toute sécurité.

